



Syndicat
Centre
Hérault

Rapport Annuel 2009

Prix et Qualité du service public déchets ménagers



Sommaire

1. Territoire et compétences du Syndicat Centre Hérault
2. L'année 2009 : les événements marquants
3. Les indicateurs techniques
4. Les indicateurs financiers

Annexes

Données sur les services
Membres du Comité Syndical
Synthèse sur les résultats et les filières

Territoire et compétences du Syndicat Centre Hérault

Le Syndicat Centre Hérault : 3 collectivités pour 1 service commun

Le Syndicat Centre Hérault est né de la collaboration de trois structures intercommunales : la Communauté de Communes du Clermontais, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et la communauté de communes Lodévois et Larzac. Depuis 1998, elles lui ont confié la compétence « traitement des déchets ménagers » pour assurer un service commun et adapté au territoire. La compétence « collecte des ordures ménagères » reste du domaine de ces trois structures.



Syndicat
Centre
Hérault

www.syndicat-centre-herault.org



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU
CLERMONTAIS

www.clermontais.com



Communauté de Communes

www.lodevoisetlarzac.fr






VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.cc-vallee-herault.fr

Un territoire essentiellement rural aux portes de l'agglomération Montpelliéraine

Le Syndicat Centre Hérault compte 72 communes et 66 414 habitants sur une superficie représentant 20 % du département de l'Hérault dans un secteur semi-urbain et rural.

-  Lodévois et Larzac
-  Clermontais
-  Vallée de l'Hérault

Depuis 12 ans, le Syndicat Centre Hérault a tiré profit des expériences de chacun pour améliorer le service de traitement des déchets et atteindre des objectifs ambitieux en matière de valorisation : **47 %** des déchets produits sur le territoire sont **valorisés en 2009**.



Une double compétence : le TRI et le TRAITEMENT des déchets

Le tri des déchets : la collecte en apport volontaire

Le Syndicat Centre Hérault gère 280 points tri dans les communes (c'est-à-dire colonne à verre + colonne à papier + colonne à emballages ménagers recyclables).

Il assure le fonctionnement de 14 déchetteries pour le dépôt des déchets volumineux (dont encombrants) et des déchets toxiques.

- Ces équipements sont utilisables par les particuliers gratuitement pour des petites quantités et de manière payante pour des quantités importantes selon la tarification appliquée aux professionnels

- Pour les professionnels, l'accès est réglementé par une convention nominative liant le Syndicat Centre Hérault et le professionnel souhaitant utiliser cet équipement. Les professionnels ressortissants du territoire ayant signé cette convention peuvent déposer leurs déchets sous réserve du respect des modalités de tri et du paiement des factures correspondant à leurs dépôts.

- Une convention a été signée entre la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac et les communes de Les Rives, de Romiguières et de Saint Felix de l'Eras pour rendre accessible la déchetterie du Caylar aux usagers de ces communes.

Le Syndicat Centre Hérault est engagé dans la collecte à la source des biodéchets et des déchets résiduels en liaison étroite avec les Communautés de Communes qui ont gardé la compétence collecte et en association avec chaque commune.

Le traitement des déchets :

Le Syndicat Centre Hérault gère les déchets ménagers du territoire selon une logique multi-filières c'est à dire en fonction de la nature des déchets : recyclables, fermentescibles ou non valorisables.

Il achemine les déchets recyclables collectés en apport volontaire aux points tri et en déchetterie vers les filières appropriées. Ainsi le verre, les papiers-journaux, les emballages ménagers recyclables, le carton, la ferraille, seront réintroduits dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première. C'est la valorisation matière.

Il composte les biodéchets et les déchets verts sur la plateforme d'Aspiran. Il produit un compost de qualité, certifié « produit utilisable en Agriculture Biologique » par Qualité France depuis 2006. Il est entièrement commercialisé auprès des professionnels et des particuliers.

La plateforme de compostage est un site pédagogique qui attire des visiteurs spécialistes ou néophytes, de France et de l'étranger.

Il traite par enfouissement les déchets résiduels sur le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de Soumont géré en régie.

Depuis 2008, le Syndicat Centre Hérault prend en charge de la maîtrise d'ouvrage liée à la gestion des inertes. Une filière se met peu à peu en place. **En novembre 2009, le Syndicat Centre Hérault a ouvert un site d'accueil pour les inertes à Aspiran.**



La collecte en apport volontaire



La valorisation des matières fermentescibles à la plateforme de compostage d'Aspiran



Le traitement par enfouissement à l'ISDND de Soumont

L'année 2009

Les événements marquants

2009, une année charnière pour l'ISDND du Syndicat Centre Hérault

Délivrance du nouvel arrêté préfectoral

L'année 2009 est une année charnière pour l'avenir du traitement des déchets sur le territoire : depuis le 1 juillet 2009, le Syndicat Centre Hérault a obtenu l'autorisation préfectorale de poursuivre l'exploitation de son Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux. Ce site offre une solution de traitement pour les 20 000 tonnes de déchets résiduels produits chaque année.

L'obtention de cette autorisation est le fruit de plusieurs années de travail à tous les niveaux. Elle n'aurait sûrement pas vu le jour sans :

- la volonté des élus locaux de traiter les déchets à proximité de leur lieu de production,
- les efforts faits par les citoyens qui ont adopté le geste de tri au quotidien
- le travail réalisé par les structures de collecte et le Syndicat pour atteindre les objectifs de valorisation fixés dans le cadre du Grenelle de l'environnement
- la gestion exemplaire du site de Soumont marquée par un renouvellement de la certification ISO 14001 en mai 2009 qui confirme notre souci d'amélioration continue et de réduction des impacts sur l'environnement,
- et la qualité du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter qui a répondu aux contraintes réglementaires.

Cette décision évite d'exporter les déchets à l'extérieur du département de l'Hérault qui connaît encore aujourd'hui un déficit de sites de traitement.



Vue générale de l'ISDND



Pont bascule pour la pesée des déchets



La station de traitement des lixiviats

Les étapes clés de la procédure d'autorisation

19 octobre / 20 novembre 2008

L'enquête publique : chacun a pu s'exprimer auprès du Commissaire Enquêteur. Un journal du tri spécial ISDND a été distribué à tous les habitants des 72 communes. Les Conseils Municipaux de Lodève, du Puech, d'Olmet et Villecun et du Bosc ont été rencontrés. 59 maires du territoire ont signé un courrier de soutien adressé au Commissaire Enquêteur.

5 décembre 2008

A la demande de la Préfecture, la Commission Locale d'Information et de Surveillance de notre ISDND s'est réunie pour faire le bilan de la gestion du site. Elle est composée de quatre collèges paritaires : les administrations publiques et les associations de protection de l'environnement concernées, les collectivités territoriales et l'exploitant.

19 décembre 2008

Avis favorable du Commissaire Enquêteur

28 mai 2009

Avis favorable du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques). C'est une instance de concertation et de conseil pour la prise de décision du Préfet.

1^{er} juillet 2009

Arrêté d'autorisation d'exploiter délivré par le Préfet de l'Hérault

2,3 millions d'euros d'investissements en 2009

Durant l'année 2009, de nombreux travaux ont été réalisés pour respecter les conditions d'exploitation définies dans le nouvel arrêté préfectoral. Ils représentent un investissement financier de 2,3 millions d'euros.

Depuis le 1 juillet, les déchets résiduels sont déposés dans un nouveau casier. Celui-ci est complètement étanche d'un point de vue hydraulique. Il dispose notamment d'une barrière passive pour renforcer son étanchéité c'est à dire 1 m d'argile compactée avec une perméabilité de 10^{-9} m/s dans le fond. Les nouveaux réseaux de traitement des lixiviats et des biogaz sont raccordés aux installations existantes (respectivement la station OVIVE, la torchère).

Les réseaux de collecte des eaux de ruissellement internes et externes ont été améliorés. Toutes les eaux de ruissellements internes sont stockées dans des bassins pour contrôle avant rejet dans le milieu naturel.

Les mesures de lutte contre l'incendie ont été renforcées en collaboration avec le SDIS (Service Départemental Sécurité Incendie). Elles comprennent la création d'un bassin de 2500 m³, l'installation de 3 bornes incendies, la desserte en eau courante, le débroussaillage sévère du pourtour du site et la création d'une voirie spécifique.



ISDND : ancien casier en cours de réhabilitation



ISDND : aménagement du nouveau casier



ISDND : visite des élus

Visites des installations par les élus du territoire

Conscient que la gestion des déchets est une question importante pour les communes, le Syndicat Centre Hérault a souhaité poursuivre ses actions en direction des élus.

Le 14 novembre 2009, les élus des conseils communaux de la Vallée de l'Hérault, du Clermontais et du Lodévois et Larzac sont venus visiter les installations du Syndicat Centre Hérault. 56 élus ont fait le déplacement. La matinée a débuté par une visite de la plateforme de compostage suivi d'un voyage en bus jusqu'à l'ISDND du Syndicat.

Cette approche pédagogique et concrète sur le terrain même où les déchets sont traités, a été l'occasion pour les élus d'apprécier l'adaptation et la qualité des équipements ainsi que le professionnalisme et l'implication du personnel.

Des visites des sites de traitement (ISDND et plateforme de compostage) du Syndicat Centre Hérault peuvent être organisées pour les groupes qui en font la demande.

Quelles solutions pour les inertes ?

Le territoire du Syndicat Centre Hérault connaît aujourd'hui un déficit de filières de traitement des inertes en raison :

- d'une réglementation plus contraignante sur les sites de stockage des inertes (procédure d'autorisation, clôture, gardiennage, ...), qui ne permet plus aux communes de poursuivre la gestion des inertes telle qu'elle le faisait auparavant.
- de l'arrivée à saturation de nombreux sites du territoire.

C'est pourquoi une réflexion a été menée par le SCH pour étudier quel service mettre en place.

Les grands principes suivants ont été validés par le Comité Syndical :

- Les inertes n'étant pas des déchets ménagers, leur traitement par le Syndicat Centre Hérault sera facturé sur la base de ce qui se pratique dans les filières privées de façon à financer ce service.
- Le Syndicat Centre Hérault ne mettra pas en place de service si la filière privée est déjà présente.
- Les sites de stockage des inertes seront dissociés des lieux d'accueil de façon à limiter leur accès aux véhicules du Syndicat Centre Hérault. Un premier site d'accueil des inertes a été ouvert au siège du Syndicat Centre Hérault. Un deuxième site est prévu sur la Vallée de l'Hérault. En ce qui concerne le stockage, trois sites ont été identifiés.
- La valorisation des inertes notamment sous forme de granulats par concassage est une priorité avec des tarifs incitatifs sur les inertes préalablement triés et un contrôle des apports sur les lieux d'accueil. La réhabilitation de l'ancien site d'inertes de la commune d'Aspiran a montré que le potentiel de valorisation est important.



Concassage des inertes



Extension de la plateforme de compostage



Atelier d'Aspiran

Aspiran : les infrastructures s'agrandissent

L'extension de la plateforme de compostage

En 2009, le Syndicat Centre Hérault a agrandi la superficie de la plateforme de compostage de 3 000m² afin d'augmenter ses capacités de traitement et d'améliorer les conditions de vente et de stockage du compost. Par ailleurs, l'extension de la plateforme a permis d'illustrer la valorisation des inertes. La couche de fondation de la plateforme a été réalisée grâce aux matériaux récupérés et concassés suite à la réhabilitation de la décharge d'Aspiran. Enfin, un dispositif d'éclairage autonome a été mis en place avec l'installation de 3 éoliennes discrètes.

L'extension de l'atelier

L'atelier est un service support qui prend en charge l'entretien de tous les équipements du Syndicat Centre Hérault : les véhicules de collecte, les chargeurs de la plateforme et du centre de stockage, les équipements des déchetteries... L'accent est mis sur le contrôle régulier des véhicules et leur entretien courant. De manière générale, chaque camion est contrôlé une fois tous les quinze jours.

Pour contribuer à l'amélioration de ce service, le Syndicat Centre Hérault a souhaité revoir l'espace de travail existant. Un nouvel atelier a donc été aménagé sur le site d'Aspiran. Il est plus spacieux et bien éclairé, ce qui rend le travail plus agréable. Il est équipé d'une station de carburant, d'une aire de lavage et d'un espace pour garer les camions.

Modernisation des infrastructures

Ouverture le déchetterie de Montpeyroux

En novembre 2009, le Syndicat Centre Hérault a ouvert une nouvelle déchetterie sur la commune de Montpeyroux. Située à 500 mètre du centre du village sur la route de Saint Jean de Fos, elle est ouverte de 14h à 17h30 tous les jours sauf le jeudi et le dimanche*. Cette déchetterie renforce et complète le service déjà proposé par les 13 autres déchetteries du territoire notamment le mercredi, jour de fermeture des déchetteries de St André de Sangonis et d'Aniane. Cet équipement entièrement neuf, clôturé et gardiené, vise à faciliter le tri des déchets volumineux et toxiques pour les habitants de Montpeyroux et des communes voisines (St Jean de Fos, Arboras, St Saturnin, Jonquières...).

* En 2010, les jours d'ouverture de la déchetterie de Montpeyroux ont été modifiés.

Aménagement de la déchetterie d'Octon

La déchetterie d'Octon a été réaménagée. Elle compte désormais 5 bennes à quai ce qui facilite le tri des usagers. Des travaux ont également permis d'améliorer l'accès aux bennes et de retrouver, grâce à la réhabilitation du site d'inertes, une belle vue sur la nature environnante.



Déchetterie de Montpeyroux



Déchetterie d'Octon



Etudiants du Lycée Agricole de Gignac

L'implantation du verger expérimental

Au cours du premier trimestre 2009, dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire autour de l'abricot et du compost, 140 abricotiers ont été plantés à proximité de la plateforme de compostage.

Cette étape a permis de concrétiser un premier volet du projet expérimental mené par les étudiants de BTS du Lycée Agricole de Gignac. Trois groupes ont travaillé sur le chantier d'implantation du verger, l'aménagement de la haie brise vent et le protocole expérimental.

Pour le Syndicat Centre Hérault, ce projet est l'occasion de créer des synergies nouvelles avec les professionnels de demain. C'est un lieu d'expérimentation au service de la formation. Situé à proximité de la plateforme de compostage et donc à proximité du lieu de vente, le verger permettra de présenter in situ, les effets bénéfiques du compost et du refus de criblage en paillage sur les sols de la région.



Verger de 140 abricotiers

Pour faire progresser le geste de tri

Pour pérenniser et améliorer encore ses performances de valorisation, le Syndicat Centre Hérault mène des actions de suivi et de sensibilisation sur le tri envers les publics scolaires, administrés ou professionnels.

Les rencontres en porte à porte

Les ambassadeurs du tri ont réalisé des rencontres en porte à porte sur 3 communes de :

- Clermont l'Hérault : 119 foyers rencontrés
- St Felix de Lodez : 195 foyers rencontrés
- St André de Sangonis : 250 foyers rencontrés

L'objectif était de rencontrer les foyers ne sortant jamais leur bac vert et/ou leur bac gris sur 4 semaines. Les ambassadeurs du tri ont pu sensibiliser les usagers en tenant compte de leurs erreurs et ainsi améliorer leurs pratiques de tri.

Pour le SCH, ce fut également l'occasion de mettre à jour la base de données liée aux bacs de collecte (nom et adresse de la personne dotée, capacité du bac...). A titre d'exemple, sur Clermont l'Hérault, 55% des informations ont été mises à jour suite à cette opération.



Les ambassadeurs du tri



Visite de scolaires sur l'ISDND

Quelques chiffres :

829 administrés ont été rencontrés par le messenger du tri du Syndicat Centre Hérault.

Pour l'année scolaire 2008-2009 :

509 élèves de CE2/CM1/CM2 ont utilisé les cahiers du Syndicat Centre Hérault dans 11 écoles

683 élèves ont utilisé les lots d'outils (films + jeux) dans 13 établissements

481 élèves ont suivi une intervention en classe sur demande des enseignants

227 élèves ont visité les sites de traitement du Syndicat Centre Hérault.

L'opération « le tri en vacances aussi »

La Communauté de communes du Clermontais en partenariat avec le Syndicat Centre Hérault, a lancé à titre expérimental une opération de collecte sélective des déchets dans les campings volontaires du Clermontais. Cette action avait pour objectif d'engager les estivants des campings dans la démarche de tri sélectif, au même titre que les habitants du Clermontais.

Dans ce cadre les messagers du tri ont participé à l'action conduite dans le camping municipal du Salagou, situé à Clermont l'Hérault. Ils ont apporté leur soutien pour conseiller et former l'ensemble du personnel (agents d'accueil et le personnel d'entretien). Ils sont également allés rencontrer les campeurs et ont contribué à la dotation en bioseaux et sacs tribags.

Ces rencontres ont permis de relever les erreurs de tri les plus fréquentes :

Dans la colonne à emballages, les usagers **oublent** parfois d'y déposer une catégorie de déchets comme **les cartonnettes**, les flacons plastique type **gel douche**, les **aérosols** ou encore les **boîtes de conserve**.

A contrario, on remarque qu'il y a parfois un tri élargi de tous les plastiques, y compris de ceux qui ne sont pas recyclables (**films alimentaires, pots de yaourt...**).

Pour le tri des biodéchets, **les oublis** concernent en particulier **les sachets de thé, le marc de café et l'essuie-tout**.

Enfin, on constate qu'il reste des marges de progression en matière de tri. **Il y a encore des déchets valorisables dans les bacs gris**.

2009, le Syndicat Centre Hérault s'engage en matière de prévention



Signature de la convention cadre avec l'ADEME

Signature d'une convention cadre avec l'ADEME

Avec le Grenelle de l'environnement, la prévention est devenue un axe fort de la nouvelle politique nationale de gestion des déchets. Des objectifs ambitieux ont été fixés aux collectivités en charge du traitement des déchets : réduire de 7% en 5 ans la production d'ordures ménagères et assimilées de leur territoire et diminuer de 15% d'ici 2012 les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage.



Récup' Grenier : collecte des objets en déchetteries

Pour atteindre ces objectifs, les collectivités devront faire évoluer le comportement de leurs administrés comme elles l'ont déjà fait lors de la mise en place du tri. En ce qui concerne la « prévention » en matière de déchets, il faut analyser la manière dont a évolué le comportement de l'utilisateur face au contenu de sa poubelle. Hier, la poubelle était un objet sanitaire où étaient déposés tous nos déchets, sans aucune hiérarchie : « j'y jette tout ». Aujourd'hui, le contenu de notre poubelle est associé à la notion de matière : « je sépare les déchets en fonction de leur nature : le verre, le papier, les biodéchets, ... ». Deux conceptions qui placent l'action du citoyen après la production du déchet.

Lorsqu'on pense prévention, l'enjeu est d'anticiper son acte de consommation, avant la production du déchet. Le consommateur doit adopter une vision « produit » : « quel produit vais-je choisir et comment vais-je l'utiliser pour produire le moins de déchet possible ? ».

Fin 2009, le Syndicat s'est engagé auprès de l'ADEME pour concrétiser un programme local de prévention

sur son territoire et atteindre les objectifs fixés d'ici 5 ans. Le Syndicat Centre Hérault dispose d'un an pour établir son diagnostic de territoire et décider du programme d'actions à mettre en oeuvre. Pour avancer dans ce sens, le Syndicat Centre Hérault conduira plusieurs actions au cours de l'année 2010 : présentation du programme local aux acteurs locaux, réalisation d'un état des lieux des actions menées sur le territoire, participation à la semaine de la réduction des déchets 2010.

Récup' Grenier, tester le concept de Recyclerie Ressourcerie

Dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets 2009, le Syndicat Centre Hérault a testé le concept de ressourcerie-recyclerie à une petite échelle. En partenariat avec l'association Convergences 34, le Syndicat Centre Hérault a organisé un récup' grenier, une braderie pour vendre à petits prix des objets qui étaient destinés à être jetés en déchetterie. Sensibiliser les administrés sur le réemploi, prolonger la vie des objets de déchetterie et évaluer la quantité de déchets évitée, tels étaient les objectifs de cette action de prévention.

Pendant la semaine européenne de réduction des déchets, les ambassadeurs du tri étaient présents sur les déchetteries d'Aspiran, Lodève et Gignac pour récupérer tous les objets encore en état déposés par les usagers et sensibiliser les usagers à la prévention. Pendant la collecte, il est utile de préciser qu'aucun dispositif de communication n'a été mis en place pour encourager les dons. Le but était de pouvoir quantifier les dépôts d'objets encore en état, susceptibles



Récup' Grenier : vente des objets lors de la braderie.

d'être récupérés dans le cadre d'un vrai projet de ressourcerie-recyclerie. Enfin, l'association Convergences 34, gérante d'une ressourcerie labellisée, a apporté son savoir faire au syndicat en matière de réemploi pour choisir, contrôler et étiqueter les objets récupérés.

Suite à cette semaine de collecte, ce sont 2,5 tonnes d'objets qui ont été inventoriés, étiquetés, transportés et enfin présentés à la vente lors du récup' greniers qui s'est déroulé le 19 décembre.

Au total, 1374 kg de déchets ont été évités. Une première partie a été vendue lors de la braderie, soit 800 kg et près de 300 « chineurs ». A l'issue de cette opération, l'association Convergence 34 a procédé à une nouvelle sélection ce qui a permis d'éviter les 574 kg supplémentaires. Les bénéfices de cette action (480 euros) ont été entièrement destinés à l'association Convergence 34.

L'organisation de cette journée a mobilisé l'ensemble des services du Syndicat Centre Hérault : les gardiens de déchetterie au moment de la récupération, la mise à disposition de l'atelier pour le stockage, les chauffeurs pour le déménagement et le service communication pour l'organisation logistique de l'action et la promotion du récup' greniers (encart presse et affichage). C'est une action interservices qui a permis de sensibiliser l'ensemble du personnel à la prévention.

Compostage à la maison : échangeons !

Depuis le lancement de la collecte sélective des biodéchets en 2002, le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de Communes qui le composent encouragent le choix du composteur individuel sur le territoire. En 2009, ce sont 4934 foyers qui sont équipés. Désireux d'accompagner durablement les foyers qui compostent, le Syndicat Centre Hérault a lancé en 2008 le réseau « compostage à la maison : échangeons ». Le partage d'expérience autour de la pratique du compostage et du jardinage au naturel est le principal objectif de ce réseau qui s'appuie sur la diffusion d'une lettre d'échange et l'organisation de rencontres thématiques.

En 2009, le service communication a organisé quatre rencontres autour du compostage. Cette première édition a été l'occasion de mettre en relation deux pratiques intimement liées : le compostage et la pratique du jardinage. « Comprendre et travailler le sol de son jardin. », « Comment cultiver de façon saine et durable ? », « Découvrez le compostage en « grand », « Perfectionnez votre technique de compostage. », tels étaient les thèmes de ces ateliers conférences.

Pour cette première édition, le programme des rencontres a été édité à 5000 exemplaires et envoyé par courrier à toutes les personnes qui sont équipées d'un composteur. Les retours ont été très positifs puisque les rencontres ont affiché complet. Ainsi, le public a pu bénéficier des conseils promulgués par les intervenants professionnels et enrichir leur culture du compost.

Pour 2010, le Syndicat Centre Hérault envisage de poursuivre cette action.



Programme des rencontres 2009



Atelier sur le travail du sol



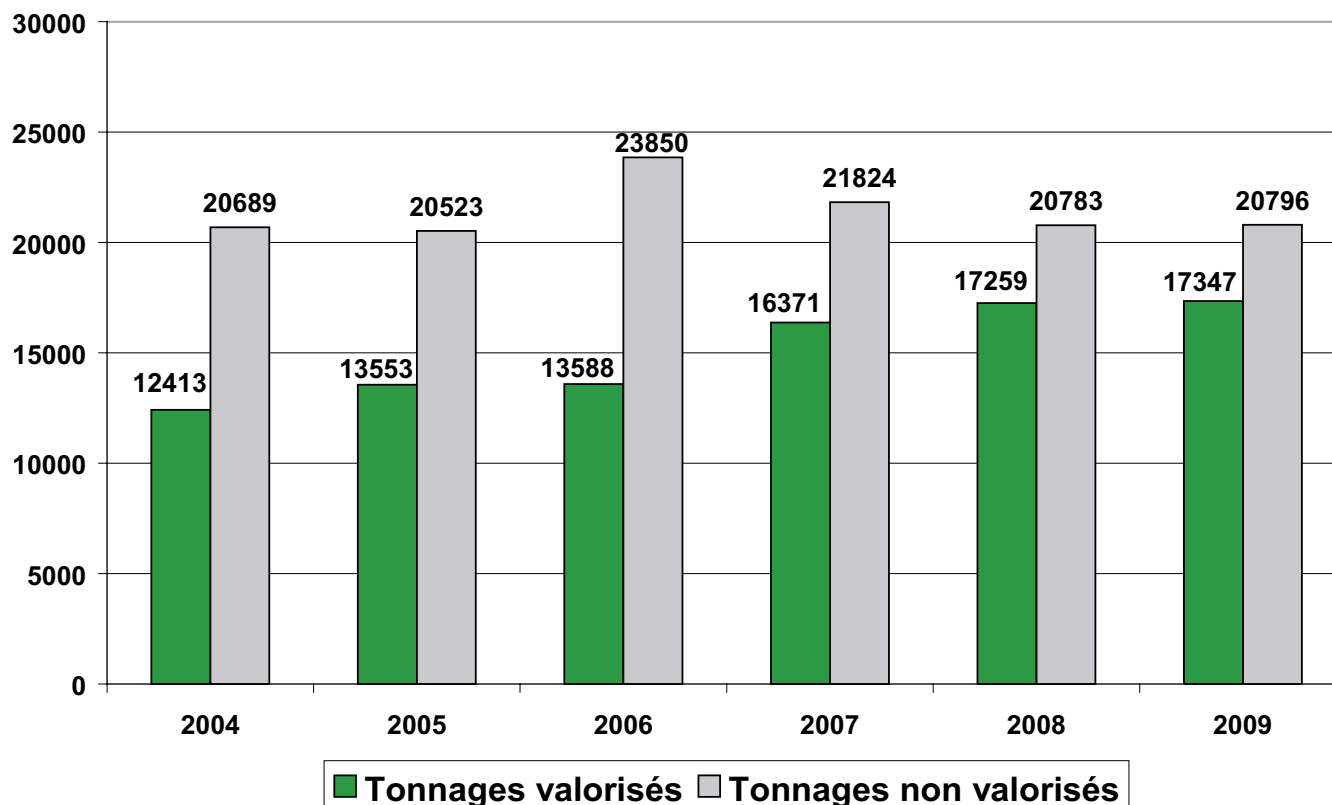
Conférence sur le jardinage au naturel

Les indicateurs techniques

En 2009 : le taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés est de 47%

En matière de tri et traitement des déchets, le Syndicat Centre Hérault s'inscrit dans une démarche globale et intégrée, ce qui explique les bons résultats en matière de valorisation matière et organique. En 2009, le Syndicat Centre Hérault poursuit sa progression et répond une nouvelle fois aux objectifs imposés par le Grenelle de l'environnement à l'horizon 2015 : les quantités de déchets ménagers et assimilés valorisés par compostage ou recyclage représentent 47 % des déchets ménagers produits sur le territoire. Ces bons résultats sont le fruit du geste de tri adopté par les habitants du territoire au quotidien, de l'implication des élus et de tous les partenaires du Syndicat Centre Hérault.

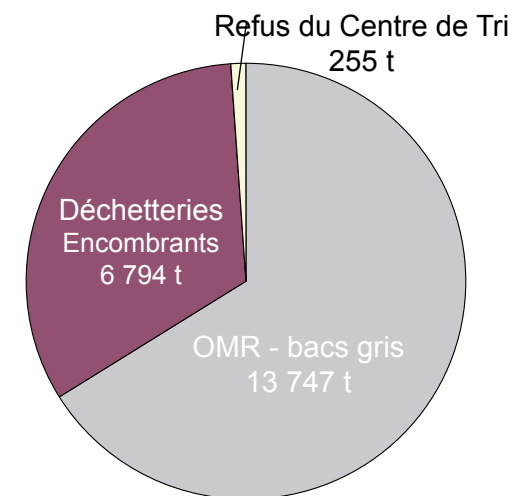
Les tonnages valorisés et non valorisés de 2004 à 2009



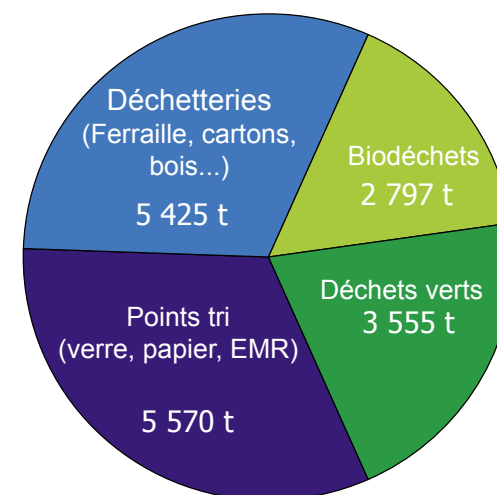
Remarque : La population est passée de 54 780 à 66 414 habitants entre 2004 et 2009 (source INSEE)

Soit une production de déchets ménagers et assimilés de 637* kg/habitant et un taux de valorisation de 47%*. (*Ces deux indicateurs tiennent compte des biodéchets détournés via la pratique du compostage individuel.)

20 796 t de déchets non valorisés



17 347 t de déchets valorisés





La production d'ordures ménagères

Sous l'angle prévention

En matière de prévention, le Grenelle de l'environnement cible principalement les ordures ménagères. Les ordures ménagères sont les déchets issus de l'activité domestique des ménages (elles ne comprennent pas les déchets déposés en déchetterie). L'objectif du Grenelle est de réduire cette production de 7% en 5 ans. En 2009, la production d'ordures ménagères sur le territoire du Syndicat Centre Hérault représente **336 kg/habitant***.

dont 207 kg sont traités en installation de stockage (Ordures Ménagères Résiduelles issus des bacs gris)

87 kg sont acheminés vers les filières recyclage (Papier, Verre, EMR issus des points tri)

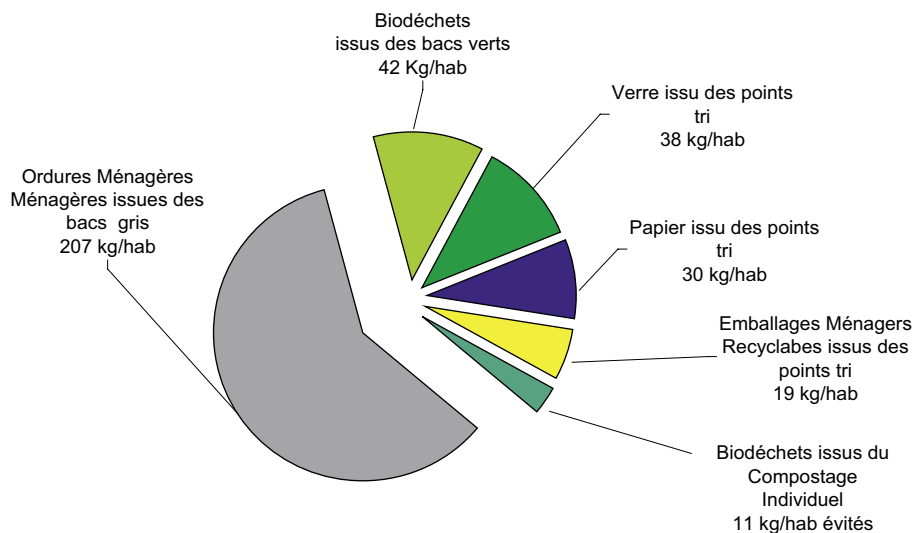
42 kg sont compostés à la plateforme (biodéchets issus des bacs verts)

*On estime que 11 kg d'ordures ménagères sont évités par le compostage individuel.

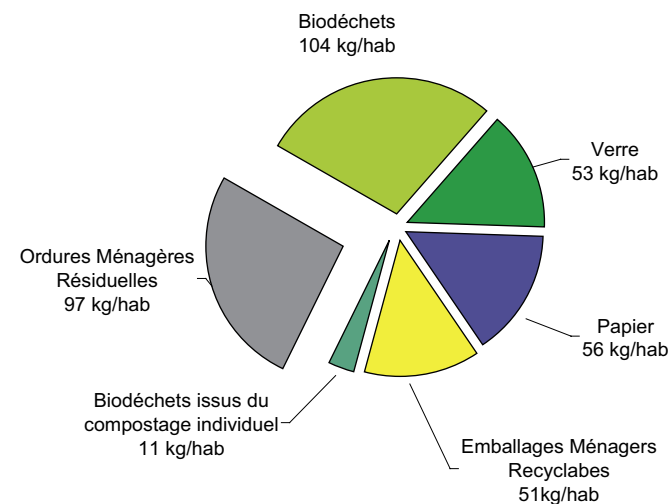
Selon le cadre fixé par le Grenelle de l'environnement, la production d'Ordures Ménagères devra être réduite d'environ 24kg/habitant d'ici 2014.

Sous l'angle valorisation

Les ordures ménagères, ce que nous valorisons en 2009 :



Les ordures ménagères, ce que nous pourrions valoriser, sur la base de la caractérisation faite lors du MODECOM 2008** :



MODECOM :

Méthode DE
Caractérisation
des Ordures
Ménagères pour
quantifier chaque
flux par habitant.

Si le geste du tri était optimal, le Modécom établi en 2008 nous montre qu'il resterait que 97kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles contre 237 kg/hab/an aujourd'hui. En effet, il y a encore des marges de progression quant aux quantités de biodéchets, Verre, Papier et EMR collectées sur le territoire.

** 372 kg/an/hab de production, ce chiffre contient une marge d'erreur de 1% liée aux estimations issues des caractérisations faites lors du Modécom réalisé en 2007/2008.

Les opérations de collecte

La collecte sélective à la source des bacs verts et des bacs gris est assurée par la Communauté de Communes du Clermontais, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et la Communauté de Communes Lodévois et Larzac. La collecte sélective par apport volontaire (déchettes et points tri) des autres déchets ménagers et déchets ménagers assimilés (c'est à dire les déchets des commerçants, artisans ou services comparables aux déchets ménagers) est assurée par le Syndicat Centre Hérault.

En 2009

Près de 1976 foyers ou professionnels ont été nouvellement équipés en bacs et près de 1034 changements ou compléments de bacs ont été effectués. Les structures de collecte ont poursuivi l'équipement de leurs camions de collecte des ordures ménagères avec un Système Informatique Embarqué qui permet de relever les taux de présentation des bacs verts et des bacs gris.

Les déchetteries

Les déchets pouvant y être déposés : Cartons, Ferrailles, Végétaux, Bois, Huile de vidange, Gravats, Encombrants de toute nature, Verre, Papier, Emballages Ménagers Recyclables, Déchets toxiques.

- Déchetteries centrales : Aniane, Aspiran, Clermont l'Hérault, Gignac, Montpeyroux et Lodève.
- Déchetteries secondaires : Le Caylar, Le Pouget, Octon, Montarnaud, Paulhan, Saint Jean de la Blaquière et Saint André de Sangonis,
- Mini déchetterie : Cabrières,
- Annexe à la déchetterie du Caylar à La Vacquerie.

En 2009

La déchetterie de Montpeyroux a ouvert ses portes fin 2009 et la déchetterie d'Octon a été réaménagée.

Le tri du bois : le tri des palettes permet au Syndicat Centre Hérault de récupérer un bois de classe A, non traité qui peut être revendu comme bois de chauffage.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques : une convention a été signée avec l'éco-organisme EcoLogic pour collecter les D3E dans les déchetteries d'Aspiran, de Clermont l'Hérault, Gignac, Lodève et Montarnaud. La collecte débutera à partir de janvier 2010. Pour éviter que l'ensemble des D3E du territoire ne soit pris en charge par la collectivité, le Syndicat Centre Hérault continuera à inciter les consommateurs à appliquer la règle du 1 pour 1 déjà en place.



La collecte sélective des biodéchets est prise en charge par les Communautés de Communes



Déchetterie de Montpeyroux

Les points tri (verre + papier + emballages ménagers recyclables)

Le Syndicat Centre Hérault gère les colonnes des 309 points « tri » : il suit régulièrement le taux de remplissage des colonnes et organise le service de collecte en conséquence. Il aménage notamment les tournées lors de la saison estivale.

En 2009

58 colonnes ont été victimes de vandalisme et incendie volontaire. Le Syndicat Centre Hérault a déposé plainte.

Déchets assimilés des professionnels

En 2009, la convention d'accès aux déchetteries pour les professionnels n'a pas été renégociée avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, la CAPEB et la CCI de Montpellier. Toutefois, dans le cadre du projet lié au service des inertes, une discussion a été menée avec ces partenaires.

Fin 2009, 582 professionnels avaient signé la convention d'accès aux déchetteries. A titre d'exemple, ce sont 1 606 m³ d'encombrants et 632 m³ de bois qui ont été facturés en déchetterie pour l'année 2009.



Point Tri du Syndicat Centre Hérault



La collecte par apport volontaire

Les opérations de traitement : le recyclage matière

Les points « tri » :

Tonnes	2007	2008	2009
Verre	2496	2561	2543
Papier	1893	2021	1991
EMR	1074	1161	1291**
TOTAL	5463	5743	5825
EVOLUTION EN %	+5.9	+5.1	+1.4

Recyclage matière :
38 kg/ habitant/an* sur le SCH
24 kg/hab/an sur le département

Papier et EMR** :
47 Kg/ habitant/an* sur le SCH
35 kg/hab/an sur le département***

On constate de légères baisses concernant les tonnages du Verre (- 0,7%) et du Papier (- 1,5 %).

*Indicateurs calculés avec une population de 66 414 habitants

** sur les 1291t d'EMR, le refus représente 255 t

*** Données 2008, sources Observatoire du Conseil Général



Delta Recyclage : Cartonnettes et PET en balles

Lexique :

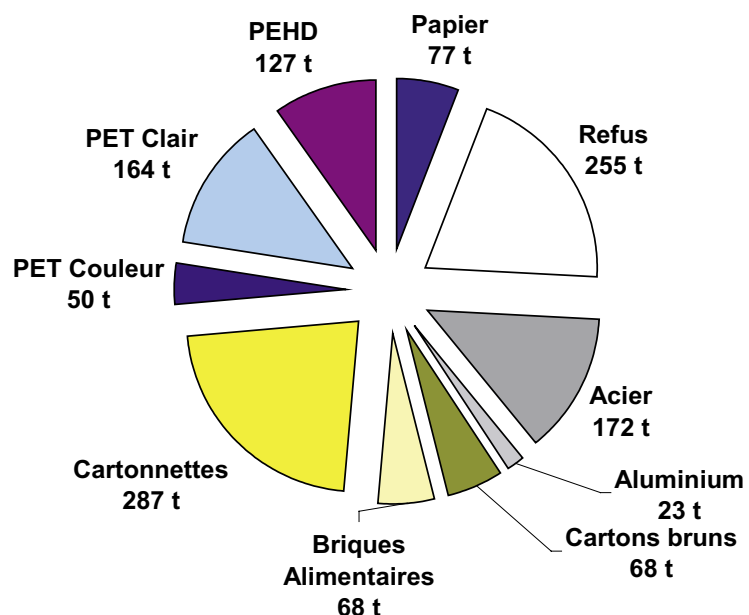
EMR : Emballages Ménagers Recyclables (bouteilles, flacons, cartonnettes, boîtes de conserve...)

PEHD : Polypéthylène haute densité (bouteilles de lait, produits d'entretien...)

PET Clair : polyéthylène téréphtalate clair (bouteilles d'eau en plastique clair...)

PET Couleur : polyéthylène téréphtalate Couleur (flacons ménagers, bouteilles en plastique de couleur...)

Tonnage des EMR triés par produits - Année 2009



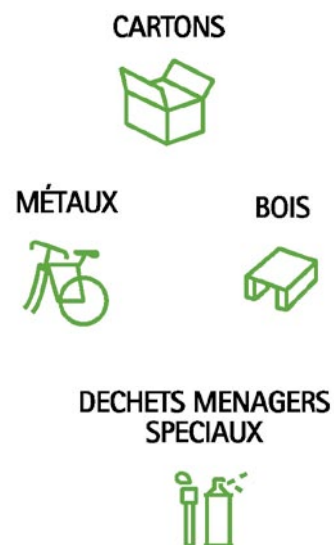
Les emballages ménagers recyclables déposés dans les colonnes à EMR du Syndicat Centre Hérault peuvent être selon l'usage en plastique, carton ou métal.

Chacune de ces matières se recycle différemment et séparément. C'est pourquoi les emballages ménagers sont transférés vers le centre de tri de « Delta Recyclage » à Lansargue.

Ils sont séparés manuellement selon leur nature et mis en balle pour être acheminés vers les filières de recyclage.



Dans les 14 déchetteries :



Tonnes	2007	2008	2009
Ferraille	2004	1630	1787
Cartons	730	796	946
Bois	1722	2641	2568
Déchets toxiques	92	111	124
TOTAL	4548	5178	5425
Evolution	+63.5 %	+13.9 %	+ 4,8 %
Nombre de visites	195 620	217 349	242 230
Evolution	+ 7.94%	+ 11.1%	+ 11,4 %

La ferraille fait l'objet d'une convention avec la Société St Pierre de Montpellier, qui vient la chercher sur le site d'Aspiran.

Les cartons sont conduits à Delta Recyclage : ils vont redevenir du carton. Bonne progression des cartons en 2009.

Après 2 années effectives de collecte, les quantités de bois récupérées se stabilisent.

Les déchets toxiques sont soumis à un traitement spécial dans une filière adaptée à leur toxicité. Ils font l'objet de conventions avec les sociétés SRA Savac et Société Chimirec Socodeli.

Après une fermeture administrative en 2008, la société LR broyage a réouvert en 2009, le Syndicat Centre Hérault a donc renouvelé la convention signée auparavant.

La bonne fréquentation des déchetteries se poursuit (+ 8 % en 2007, +11% en 2008, +11% en 2009). Cette tendance est aussi induite par la progression du geste de tri des administrés et des professionnels.

Les opérations de traitement : le compostage à Aspiran

La plateforme de compostage est régulièrement visitée par les élèves et les étudiants de la région, des élus et des techniciens de collectivités intéressées par la collecte sélective des biodéchets, des associations, des organismes de coopération décentralisée, etc.



Visite d'élus



Service d'épandage du compost

Tonnes	2007	2008	2009
Biodéchets collectés	2726	2868	2797
Déchets verts des déchetteries	3013	3738 ^{**}	3555
TOTAL	5739	6606^{**}	6352
EVOLUTION EN %	+ 1.6	+ 15.1	- 3,8

Soit 55 kg/ habitant/an*

* indicateur calculé en fonction du nombre d'habitants qui ont accès à la collecte des biodéchets

** En 2008, les quantités de déchets verts prennent en compte les refus de criblage repassés en tête de compostage et non en 2009. Ce qui explique la baisse des tonnages traités.

La filière compost : un produit de qualité pour une utilisation de proximité

Les biodéchets et les déchets verts sont transformés en compost de qualité sur la plateforme de compostage située à Aspiran.

Les analyses « bactériologie, éléments traces métalliques, intérêt agronomique » sont très satisfaisantes. Depuis 2006, ce compost est certifié « Matières fertilisantes utilisables en Agriculture Biologique ».

La quantité de biodéchets collectée est en baisse pour l'année 2009. Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer : 334 foyers ont été nouvellement équipés d'un composteur individuel au cours de l'année contre 100 en 2008; on peut supposer qu'il y a eu un fléchissement de la pratique du geste de tri.

2009

En 2009, le Syndicat Centre Hérault a agrandi la superficie de sa plateforme de compostage afin d'augmenter ses capacités de traitement et d'améliorer les conditions de vente et de stockage du compost.

Le compost produit a été entièrement vendu auprès de particuliers et de professionnels. 7 conventions triennales ont été signées avec les clients achetant de grandes quantités de compost pour assurer leur approvisionnement tout au long de l'année.

Le Syndicat Centre Hérault propose maintenant un service d'épandage aux agriculteurs qui utilisent son compost. En 2009, 5 prestations ont été réalisées, ce qui représente 226 t de compost.

Le projet de site expérimental autour du compost et des pratiques agro-écologiques avec le Lycée Agricole de Gignac s'est affirmé.

Les opérations de traitement : les déchets non valorisables



Le traitement par enfouissement à l'ISDND de Soumont

Tonnes	2007	2008	2009
OMR* traitées dans l'ISDND	11 053	12 927	13 634
OMR* traitées par le SICTOM de Pézenas	2 290	559	113 **
Refus du centre de tri des EMR		268	255
Sous total OMR*	13 343	13 754	14 002
Encombrants - ISDND	8 481	7 029	6 794
Sous total Déchets traités dans l'ISDND	19 534	19 956	20 428
TOTAL	21 824	20 783	20 796
Evolution en %	- 8.5%	- 4.8%	+ 0,06%

* Ordures Ménagères Résiduelles

** Exportation liée à un incident

Dans le cadre du nouvel arrêté préfectoral, l'ISDND du Syndicat Centre Hérault n'est plus limité à 20 000 tonnes de déchets par an.

En 2009, il y a eu une stabilisation de la production totale des OMR (soit + 0,06%) alors qu'on estime que la population a augmenté de plus de 3%.

La quantité des encombrants évolue peu par rapport à l'année précédente (- 17% en 2008 contre - 3,3 % en 2009). Cette stabilisation s'explique en partie par la mise en place effective du tri du bois.

Les indicateurs financiers

Les modalités d'exploitation

L'ensemble des services du Syndicat Centre Hérault est exploité en régie. Des relations étroites sont entretenues avec les administrations soit au niveau du conseil (DDAF, Conseil Général et ADEME) et/du contrôle (DRIRE, DDAF).

	2007	2008	2009
Montant total des dépenses de fonctionnement Dont la TGAP	4 896 191 248 651	4 595 545 151 514	5 144 250 255 026
Montant total des recettes propres dont	5 384 361	5 872 585	7 037 256
- Participation des C. de Communes	4 394 575	4 492 908	4 742 003
- Participation Eco-Emballages	507 432	552 521	620 782
- Produits des services	421 067	485 754	422 627
Montant total des dépenses d'investissement	2 334 249	3 000 218	4 617 912
dont un montant de :	1 651 192	1 141 735	3 832 470
pour			
- Achat de terrains	107 387	25 171	41 741
- Achat de matériels	283 400	490 593	383 754
- Déchetteries	409 949	46 077	193 702
- Terrassement ASPIRAN			48 482
- Plateforme d'expérimentation			13 639
- ISDND de Soumont	688 052	128 259	2 091 938
- Réhabilitation décharges communales	/	18 074	156 166
- Réhabilitation Usine Clermont l'Hérault	124 781	168 394	1 914
- Plate forme Aspiran	5 830	8 527	292 356
- Quai de déchargement	/	157 205	13 970
- Extension de l'atelier	/	39 774	594 808
- Réseau d'eau Aspiran		59 661	/
- VRD Aspiran	2 942	/	/
- Réhabilitation décharge Aspiran	/	/	/
- Bureaux Aspiran	/	/	/
- Divers	28 851	/	/
Montant total des recettes d'investissement dont en autofinancement	1 853 752	2 930 874	3 381 776
- FCTVA	412 183	277 879	436 138
- Subvention	146 024	358 680	142 052
- Amortissement	760 007	739 066	734 241

	2009
Détail des produits des services	422627
Vente de produits valorisables	324 294
Vente de compost	68 712
Facturation des professionnels	29 621

Les dépenses de fonctionnement de 2009 ont été exécutées à 94 % des prévisions budgétaires (Budget Prévisionnel et Budget Supplémentaire).

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes représente 5% du budget total de fonctionnement. Le tarif de la TGAP 2009 est de 13€ la tonne grâce à la certification ISO 14001 obtenue sur l'ISDND au lieu de 15€.

Pour la participation des Communautés de Communes depuis 2009, le coût de la TGAP est réparti au prorata des tonnages collectés par chaque Communauté de Communes. La participation d'Eco-emballages est attribuée en fonction de la qualité du tri.

Pour 2009, la vente de produits valorisables (fer, acier, alu, plastiques, cartons...) a diminué de 20%. Cette baisse est liée à la chute des prix de rachats des matériaux. La vente de compost a augmenté de 55% en 2009 avec une rupture de stock en fin d'année.

En 2009, l'achat de matériels comprend : l'achat d'un tracteur vigneron, d'un châssis camion, le renouvellement d'ordinateurs et mobilier, l'achat d'une vidéo surveillance, l'achat de matériels agricoles : Cultid'oc, Chargeur vigneron, Sonde, Epandeur, le renouvellement colonnes (54 colonnes), de bennes (31 bennes), l'achat d'un Covertop ISDND et l'achat de Contenaires DEEE.

L'année 2009 fait apparaître des dépenses d'investissement en lien avec le lancement de nouveaux projets : la réhabilitation des décharges illégales et la plateforme d'expérimentation. Une partie des dépenses d'investissement concerne des projets achevés en 2009 : déchetterie de Montpeyroux, l'extension de la plateforme de compostage, l'Extension de l'atelier et la Réhabilitation de l'ancienne Usine de Tricompostage de Clermont l'Hérault (UTOM). Les autres dépenses sont propres aux projets en cours de réalisation.

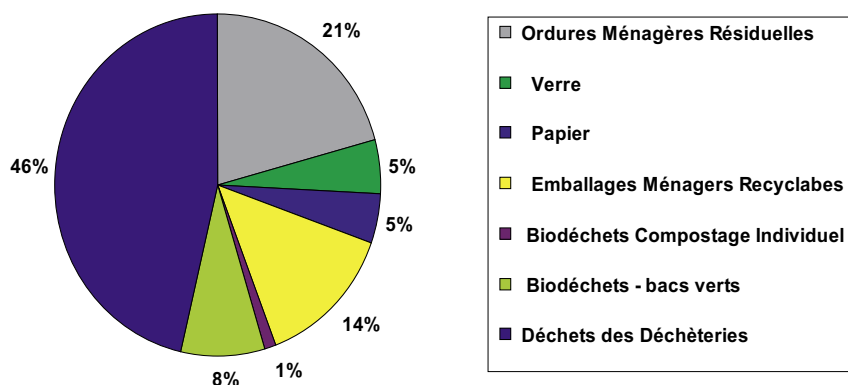
La méthode COMPTACOUT : identifier et maîtriser les coûts de la gestion des déchets

COMPTACOUT est une méthode d'enregistrement des dépenses et des recettes, propre à la gestion des déchets. Initiée par l'ADEME, elle fixe un cadre homogène et des règles pour répartir les coûts. La MATRICE permet de répartir les dépenses et les recettes en fonction des flux « types de déchets » (Ordures Ménagères Résiduelles, Verre, Papier, EMR, biodéchets - bacs verts, déchets de déchetterie...) et des étapes techniques de gestion (Charges fonctionnelles et techniques, produits : aides, soutien... , autres informations). Ces flux et étapes techniques de gestion sont définis en fonction des compétences de la collectivité.

La méthode COMPTACOUT s'appuie sur les principes de la comptabilité analytique. L'objectif principal est d'identifier et de maîtriser les coûts de la gestion des déchets. La MATRICE est présentée HORS TAXES.

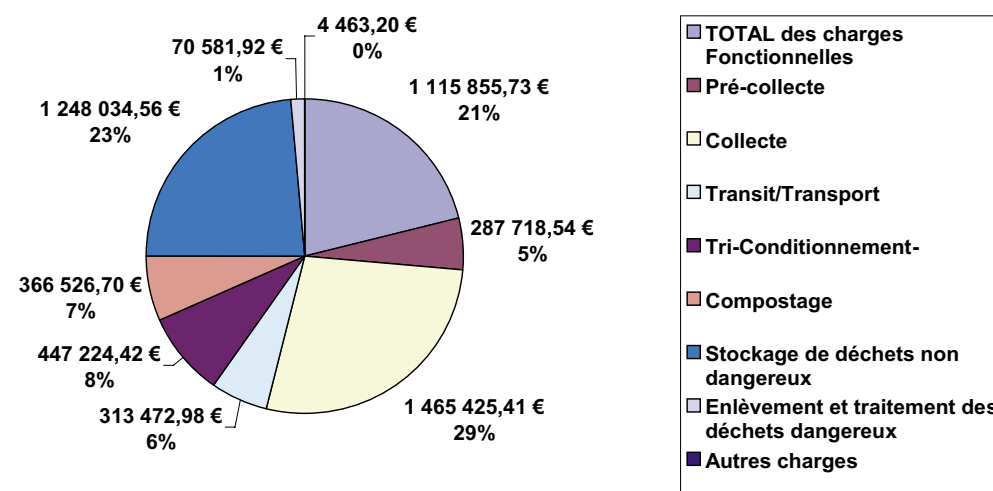
Pour illustrer l'application de cette méthode, les diagrammes suivants font figurer les dépenses 2009 du Syndicat Centre Hérault selon les modalités de la MATRICE COMPTACOUT :

Répartition des dépenses globales par type de déchets



Avec cette répartition des coûts, on observe que 80 % des dépenses concernent les déchets de déchetteries, les Ordures Ménagères Résiduelles et les Emballages Ménagers Recyclables.

Répartition des dépenses par service



Quelques indications sur la description des dépenses...

Le total des charges fonctionnelles : charges administratives et les charges courantes (consommables, carburant, eau, électricité, salaires...); La pré-collecte : achats et renouvellements des contenants (bennes et colonnes); La collecte : coûts de fonctionnement des Points d'Apports Volontaires et des déchetteries; Le Transit-Transport : coûts liés aux camions en provenance des déchetteries; Le tri-conditionnement : coûts du tri des EMR et du Bois; le Stockage de déchets non dangereux : coûts de l'ISDND.

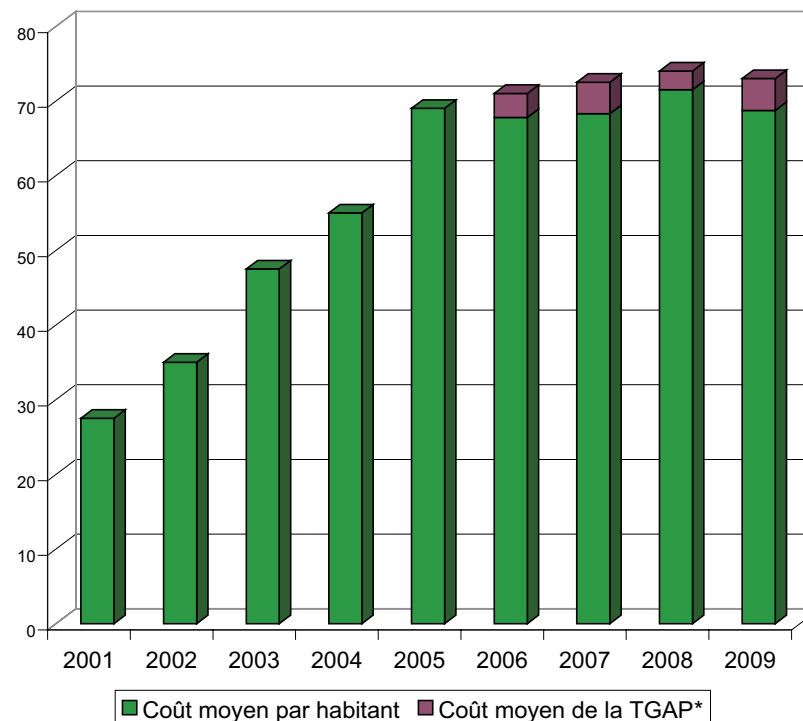
Coût moyen par habitant/an du service public déchets manégés du Syndicat Centre Hérault

Cette participation par habitant et par an sert à financer les actions du Syndicat Centre Hérault :

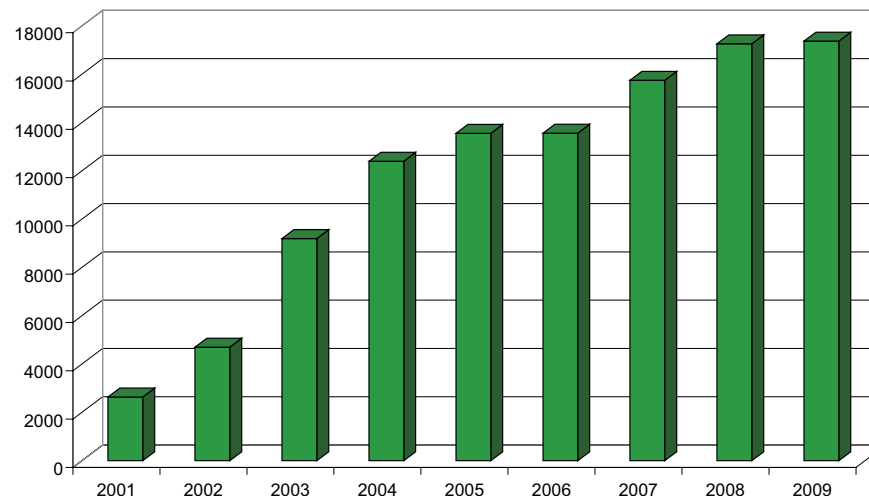
- La réalisation et l'exploitation de 14 déchetteries
- L'installation et la collecte de 309 points tri (colonnes verre, papier et emballages ménagers recyclables) sur les 72 communes
- La création et l'exploitation de la plate forme de compostage
- La prise en charge des autres filières de traitement des déchets
 - les prestations du centre de tri Delta Recyclage pour le papier et les emballages ménagers recyclables
 - les prestations des établissements agréés pour les déchets ménagers spéciaux
 - L'enfouissement des déchets résiduels et des encombrants à Soumont
- La prise en charge d'autres investissements :
 - Equipement en bacs pour la Collecte Sélective,
 - Réhabilitation du site d'Aspiran et mise aux normes de Soumont
 - Réhabilitation de l'usine de tri-compostage de Clermont l'Hérault

En 2009, le coût par habitant hors TGAP est de 68,72 euros. *A partir de 2009, le coût de la TGAP a été réparti au prorata des tonnages enfouis par Communauté de Communes

L'évolution du coût par habitant et par an pour le SCH



L'évolution des tonnages valorisés depuis 2001



En 2009, le Syndicat Centre Hérault poursuit sa progression et répond une nouvelle fois aux objectifs imposés par le Grenelle de l'environnement à l'horizon 2015.

Les quantités de déchets ménagers et assimilés valorisés par compostage ou recyclage représentent **47 %** des déchets ménagers produits sur le territoire.

Annexe

L'objectif de cette annexe est de compléter les données générales du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public des déchets ménagers en apportant des informations sur les services du Syndicat Centre Hérault, sur les résultats et le traitement des déchets.

- Les données sur les services
 - Les déchetteries
 - Les points « tri »
 - La plateforme de compostage
 - Le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux
 - L'atelier de maintenance
 - L'administration et la communication / concertation

- Les membres du Comité Syndical

- La synthèse sur les résultats et les filières, deux points :
 - Un tableau synthétique sur les filières de valorisation en 2009
 - Un histogramme sur l'ensemble des tonnages valorisés depuis 2002

Les déchetteries

Jours d'ouverture en 2009*

Déchetterie à 7 quais :

Aspiran, Lodève, Clermont l'Hérault : tous les jours sauf le Dimanche

Gignac : tous les jours sauf Jeudi et Dimanche

Montpeyroux : tous les jours de 14h à 17h30 sauf Jeudi et Dimanche

Déchetterie à 4 quais :

Montarnaud : tous les jours sauf Mardi et Dimanche

Aniane, St André de Sangonis : tous les jours sauf Mercredi et Dimanche

Le Pouget, St Jean de la Blaquière : tous les matins sauf Mercredi et Dimanche

Le Caylar, Octon, Paulhan : toutes les après-midi sauf Mercredi et Dimanche

Mini-déchetteries :

Cabrières : les Lundis et Samedis matin

Antenne de la déchetterie du Caylar à La Vacquerie : calendrier un Lundi après-midi par quinzaine

*les jours d'ouverture ont été modifiés en 2010

2009

L'optimisation des tournées : le nombre de kilomètres parcourus pour vider une benne est passé 35km en 2008 à 28 km en 2009

Le nombre de visiteurs en 2009 est de 242 230, soit +11,4% par rapport à 2008.

Le Syndicat Centre Hérault a fait l'acquisition d'un camion grue équipé d'une griffe pour collecter les cartons dans toutes les déchetteries et a effectué l'achat de 10 bennes.

Les équipements

- Parc de 157 bennes
- 6 camions transporteurs de benne

Le personnel

- 1 responsable
- 16 gardiens de déchetteries (+ 4 suppléants)
- 6 chauffeurs bennes + 4 chauffeurs polyvalents

Suivi de l'activité

Nombre total de bennes collectées : 5 662
dont : 2 217 bennes à encombrants, 1 507 bennes de déchets verts, 665 bennes de fer, 319 bennes de cartons, 954 bennes de bois.



Les points tri

Fréquence des collectes

Produit	Population	< 200	200 à 1000	> 1000
Verre		sur appel	1 fois par semaine	
Papier		sur appel	1 fois par quinzaine	1 fois par semaine
Emballages Ménagers Recyclables		sur appel	1 fois par semaine	2 fois par semaine

Des équipements

- 2 camions grue
- 1 camion avec remorque + grue sur berce
- 1 BOM avec grue et 4 compacteurs pour les emballages ménagers recyclables
- 7 bennes

Du personnel

- 1 responsable
- 5 chauffeurs

Suivi de l'activité

Fondée sur le taux de remplissage, l'optimisation des tournées a permis de mieux répondre aux besoins en période estivale et de mieux organiser les transports du papier et des emballages à Lansargue et du verre à Vergèze.

2009

1 065 bennes ont été collectées

Pour le Verre	274 bennes	verrerie de Vergèze
Pour le Papier	268 bennes	Delta Recyclage
Pour les EMR	523 compacteurs	Delta Recyclage



La plateforme de compostage

Les étapes du compostage

1 : Réception et contrôle des apports

Si nécessaire, retrait des indésirables (sacs plastiques, grosses branches)

2 : Broyage et mélange

Broyage des déchets verts puis mélange avec les bio-déchets

3 : Mise en casiers et aération pendant 1,5 mois

Dans les casiers, le système d'aération des andains (tas) favorise l'action des bactéries, qui se développent rapidement et transforment les déchets en compost. La température s'élève et se maintient alors aux environs de 60° / 70°

4 : Maturation pendant 1,5 mois et tamisage

Les andains sont déplacés et laissés au repos pendant 1,5 mois. Les bactéries continuent alors lentement leur action. Le tamisage intervient à la fin de cette phase. La partie finie qui est récupérée constitue le compost. Les éléments grossiers non décomposés repassent à l'étape 1.

5 : Stockage et affinage pendant 4 mois

A la fin de cette étape, le compost est prêt à être utilisé pour fertiliser les sols des champs ou des jardins

2009

En 2009, l'intégralité du compost a été vendu.

Le développement de la vente pour la clientèle professionnelle a été poursuivi : 7 conventions établies en 2009. L'implantation d'un verger école d'abricotiers sur le site d'Aspiran permet d'expérimenter le compost et le refus de criblage en paillage.

Une prestation d'épandage du compost est proposée aux agriculteurs : 5 clients, soit 226 tonnes



Des équipements

- Superficie de la plateforme : 11 000 m²
- 2 chargeurs, 1 broyeur, 1 crible, 1 trieur aéraulique
- 1 ozonateur pour le traitement des eaux et des odeurs du bassin de stockage des eaux de ruissellement
- 1 épandeur et 1 tracteur.

Du personnel

- 1 responsable
- 1 personne relais
- 1 personne pour la partie production
- 1 personne sur la démarche qualité (réception des arrivées, prise de température, échantillonnage et vente...)

Suivi de l'activité

- Process de fabrication : contrôle à chaque étape, analyse par lots

Depuis 2006, chaque acheteur reçoit le Compost Infos et la Fiche produit sur laquelle figurent les analyses du lot

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Organisation du service

Les modalités d'exploitation sur le site sont les suivantes :

- Mise en conformité du casier aval
- Fin d'exploitation du casier amont et début de la réhabilitation
- Exploitation de la 1ère avéole du casier aval.

Des équipements

- Pont bascule et logiciel de pesée
- Portique de détection de la radioactivité
- La Torchère et le réseau de traitement des biogaz
- Bassins de récupération des lixiviats et réseau de pomperie
- La station de traitement des lixiviats
- Un Groupe électrogène relié au réseau électrique en cas de coupure de courant.
- Vidéo-surveillance
- Bassin SDIS et réseau incendie
- Deux hangars et des bureaux.
- Un compacteur à pied de mouton – 38 tonnes
- Un chargeur

Du personnel

- 1 technicien
- 1 personne responsable
- 2 agents (horaires 2 x 7)

Suivi de l'activité

- Contrôle des entrants : tenue du registre informatiquement avec une solution manuelle en cas de panne et un contrôle visuel au dépotage
- Etablissement de statistiques régulières sur les tonnages déposés
- Suivi des températures à la torchère
- Suivi du traitement des lixiviats et des rejets
- Analyses périodiques des eaux, des biogaz, des fumées, du bruit...
- Réunion de la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance)

2009

Délivrance du nouvel arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Réalisation des travaux liés au nouvel arrêté.

510 heures de nettoyage, consacrées aux envois



L'atelier de maintenance

Missions : entretien et réparation des équipements

- Des véhicules Poids Lourd et engins de chantier,
- Des autres équipements (bennes, colonnes, clôtures...) dans les sites du SCH :
 - la plateforme de compostage
 - l'ISDND
 - les déchetteries

Importance de cette action pour la mise en œuvre de la logistique de fonctionnement des différents services (Points tri, Déchetteries, Plateforme de compostage et Centre d'enfouissement technique)

Du personnel

- 1 chef d'atelier
- 2 agents

Suivi de l'activité

- Registre informatique d'interventions par catégorie d'équipement (camions, bennes, grues, autres équipements) qui stipule :
 - Les dates de maintenance
 - Les pannes et les réparations effectuées
 - Les intervenants (en régie ou sous traitants)
- Extension de l'atelier : aménagement d'une aire de lavage et mise en place d'une station de carburant.
- Branchement de l'atelier au réseau informatique du Syndicat Centre Hérault



Rencontre avec les usagers



Atelier d'Aspiran



Siège du Syndicat Centre Hérault

L'administration

- Gestion administrative et financière
- Gestion du personnel
- Etablissement des Budgets Primitifs et des Comptes Administratifs

Quelques chiffres

- . Gestion des effectifs : 67 personnes
- . Nombre de mandats émis : 1 599
- . Nombre de titres émis : 219
- . Nombre de marchés publics : 25

La communication / concertation

- Service de Communication en régie
- Elaboration et mise en œuvre des actions de communication avec les différents relais (Elus, Personnel, Administrés, Scolaires, Professionnels et Associations.)
- Nombreuses séances de travail de la Commission Communication et Concertation

Quelques chiffres

- . 2 824 courriers
- . 3 010 ordres d'intervention : ce chiffre reste élevé en raison des nouveaux arrivants.

Suivi de la collecte sélective à la source : Actions de suivi de la qualité du tri avec utilisation du système informatique embarqué depuis novembre 2006, avec le Service Collecte de la Vallée de l'Hérault et information des communes concernées.

Les membres du Comité Syndical au 28 juin 2010

Intercommunalités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
COMMUNAUTE DE COMMUNES CLERMONTAIS	M. SATGER Jean Noël Maire Aspiran	M. GARCIA Alain 1er Adjoint Aspiran
	M. MATHIEU Alain 1er Adjoint Cabrières	M. BLANQUER Alain Maire Lieuran Cabrières
	M. CAZORLA Alain Maire Clermont	M. COSTE Bernard Maire Octon
	M. BARON Bernard Conseiller Municipal Clermont	M. VALENTINI Gérald Maire Valmascle
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT	M. VILLARET Louis Maire Le Pouget	M. REQUIRAND Daniel Maire St Guiraud
	M. JOVER Jean Marcel Maire Gignac	M. GASTAN François Maire St Saturnin de Lucian
	M. DONNADIEU Jacques Maire de Pouzols	M. PALLOC Eric Maire Vendémian
	M. PIERRUGUES Georges Maire Argelliers	M. VAN RUYSKENSVELDE Jean Pierre Elu d'Aspiran
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LODEVOIS LARZAC	M. JOURDAN Yves Elu de Lodève	M. ASKER Philippe Elu Mairie de St Privat
	M. REQUI Jean Luc Elu St Etienne de Gourgas	M. ROIG Frédéric Maire de Pégairolles
	M. PETIT Jean Christophe Elu de Soubès	Mme LAMOTHE CASANOVA Brigitte Elue de La Vacquerie
	M.VALETTE Daniel Maire de Soumont	M. GAY André Maire de Sorbs

L'évolution des tonnages de l'ensemble des déchets valorisés au cours de ces 6 dernières années.

Pour 2009, 47% des déchets produits sur le territoire du Syndicat Centre Hérault sont valorisés.

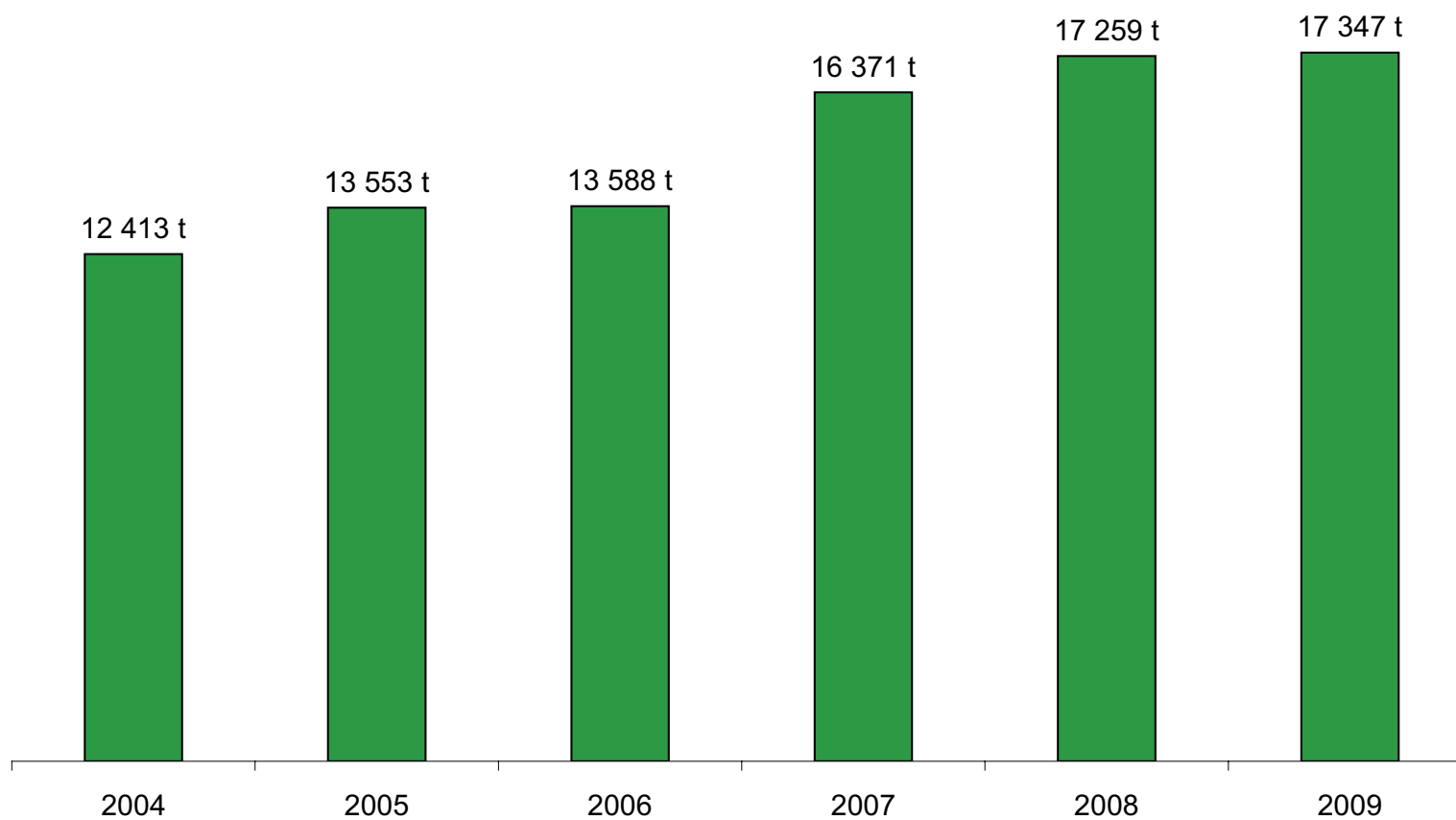
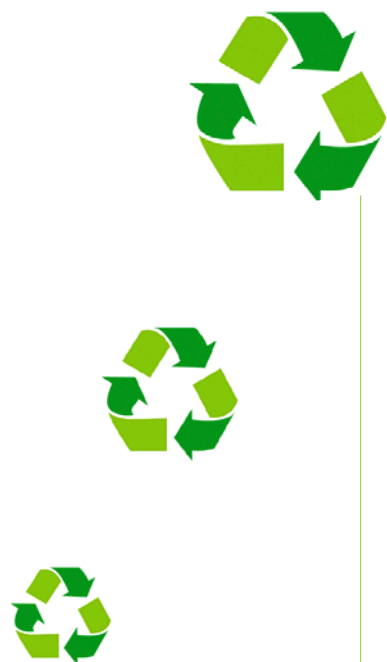
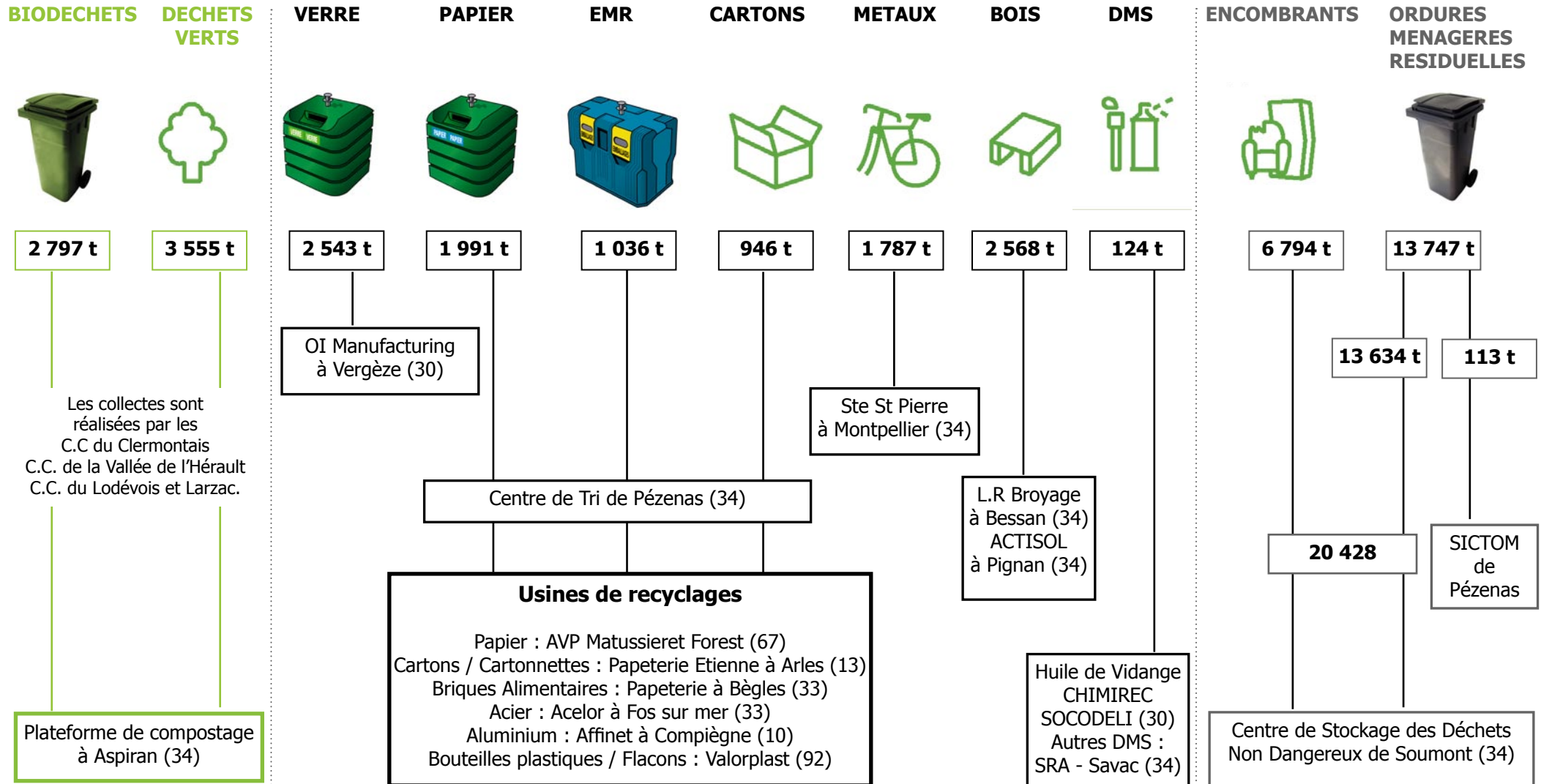


Schéma récapitulatif sur les filières de valorisation en 2009



VALORISATION ORGANIQUE

17 347 tonnes de déchets collectés et valorisé + 681 tonnes valorisées dans les composteurs individuels (estimation des biodéchets + petits déchets verts valorisés par les 4 934 foyers équipés)

VALORISATION MATIÈRE

SOIT UN TAUX DE VALORISATION DE 47 %

DÉCHETS NON VALORISABLES

+ 255 t de refus du centre de tri

SOIT 20 796 TONNES